

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 6 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/02/2026.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absents : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2026_14 – Délibération approuvant l'échange de la parcelle AC 003 ainsi que le plan de bornage des parcelles AC 322 et 326 - Annule et remplace la délibération 2025_50 suite à une erreur matérielle

Madame la Maire donne lecture de l'exposé retraçant l'historique des recherches et démarches menées sur les parcelles AC 003 propriété du domaine privé communal et AC 322 & 326 propriétés de M. et Mme Grailot.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur un échange gratuit et à l'amiable de la parcelle AC 003 pour 43m² contre une bordure située sur les parcelles AC 322 et AC 326 pour une surface de 52 m².

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2121-29,

Entendu l'exposé de Mme la Maire,

Considérant qu'il convient de prendre en compte les modifications du parcellaire cadastral et afin de régulariser cet échange entre la commune et les propriétaires des parcelles AC 322 et AC 326,

Considérant l'intérêt de la Commune et des propriétaires de procéder à cet échange foncier qui permettra de régulariser une situation ancienne,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'échange gratuit de la parcelle AC 003 pour 43 m² appartenant au domaine privé communal avec une partie des parcelles AC 322 et AC 326 pour 52 m² appartenant à M. et Mme Grailot.
- Précise que les frais liés à cette transaction seront entièrement à la charge des propriétaires particuliers.
- Autorise Madame la Maire à signer les documents de bornage, l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 9 Mars 2026
La Maire
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance
M. FOURMENTRAUX Yves

Publicité des actes de la commune par publication papier le : 10/03/2026

Transmis au contrôle de légalité le : 10/03/2026